

THÈME

- Restitution des écoutes usagers – DITP - Direction Interministérielle la Transformation Publique : voir [document](#)
- Séquences participatives : Restitution des propositions des 4 groupes de travail – L'ensemble des propositions émises par les groupes sont consultables sur le site du Ministère.
- Discours de Carole Grandjean
- Présentation des 14 propositions les plus récurrentes

L'ESSENTIEL

- Carole Grandjean a déclaré « **L'augmentation de 50 % des PMFP ne fait pas consensus** » et a confirmé la gratification des élèves pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dès septembre 2023 sans en préciser les modalités pratiques. Sans surprise elle a mis le projet d'établissement au cœur de la réforme.
- **14 propositions présentées comme les plus récurrentes à l'issue des GT :**
 1. Poser les conditions de la mixité des publics et de la mixité des parcours.
 2. Favoriser les temps de concertation pour installer la nécessaire dimension collective de l'accompagnement des élèves. Installer un temps de travail collaboratif dans le service des enseignants.
 3. Créer des temps réguliers de rencontre, d'échanges et de travail, entre les entreprises et les professeurs / personnels éducatifs.
 4. S'affranchir de l'année scolaire et permettre un cursus modulaire lors duquel l'élève valide des blocs de compétences.
 5. Adapter le rythme et la durée des PFMP en fonction du parcours et des besoins de l'élève.
 6. Instaurer une année complémentaire facultative post bac pro, dédiée à la préparation de la poursuite d'études ou à la préparation de l'insertion.
 7. Accompagner l'orientation dès le début du collège et dans la durée pour parvenir à des choix éclairés d'orientation faits par l'élève et sa famille (logique de parcours dédié à l'orientation dès le collège).
 8. Repenser l'accompagnement personnalisé pour qu'il puisse être effectif et efficace.
 9. Préparer et former les équipes de direction, professeurs et autres personnels éducatifs à la prise en compte des spécificités du LP.
 10. Mieux communiquer auprès des familles, des élèves et des entreprises pour revaloriser l'image du lycée professionnel.
 11. Prévoir dans l'organisation pédagogiques des phases de préparation des PFMP et en améliorer le suivi et la capitalisation.
 12. Créer un parcours d'éducation à la mobilité avec des compétences à valider (dont accès aux droits et aux aides).
 13. Développer un tutorat / mentorat fort (impératif pour les élèves dont le parcours est fragilisé).
 14. Inscrire dans toutes les formations en LP un volet relatif aux compétences psychosociales « soft skills » intégrées dans les apprentissages.

➤ Le calendrier de la réforme qui prévoit :

- des consultations avec les organisations syndicales en février et mars 2023 ;
- des expérimentations dès le printemps 2023 ;
- applications des premières mesures de la réforme des lycées professionnels dès septembre 2023.

L'AVIS DU SNALC

Si le renoncement de l'augmentation de 50% des PFMP, pourtant annoncée par le Président de la République, est une première victoire de la mobilisation des personnels, les 14 propositions les plus récurrentes sont, pour l'essentiel, des **menaces contre le statut des PLP** et les conditions d'études de nos élèves ou des propositions « gadgets » pour la plupart déjà en œuvre et qui ont montré la limite de leur efficacité.

Une exploitation exacerbée des PLP et une remise en cause de leur statut

Le SNALC réaffirme son opposition à la généralisation de la mixité des publics sans compensation financière significative pour les PLP. L'argument de la prise en compte des effectifs d'apprentis dans le calcul de la DHG des établissements est un argument fallacieux. Concrètement, pour de nombreux PLP, cela se traduira par la perte de la rémunération spécifique pour l'intervention devant des groupes d'apprentis purs et de la pondération de 1,25 en BTS notamment. Actuellement, de nombreux PLP sont déjà contraints d'intervenir face à un public mixte, sans compensation financière pour le surcroît de travail généré. Notons qu'un pourcentage des coûts contrat est toutefois versé aux personnels de direction...

Info flash restitution des écoutes usagers : de nombreux PLP sont contraints au cumul d'emploi (8/10 en Île de France).

La prise en compte officielle des différents temps d'échanges et de concertation dans les obligations réglementaires de service (ORS) est a priori une bonne chose si le pendant n'est pas l'annualisation des services au-delà des 36 semaines scolaires, qui est une ligne rouge pour le SNALC.

Parallèlement, la fermeture des formations dites *non insérantes*, renvoyée aux régions académiques, sans objectifs chiffrés ni calendaires, plongera chaque année de nombreux PLP dans l'incertitude.

Le SNALC est absolument contre une nouvelle attaque des conditions de travail et de rémunération des PLP déjà dégradées par la transformation de la voie professionnelle. Il est d'autant plus inquiet que les propositions de personnalisation des parcours des lycéens en voie pro vont dans le sens d'une désorganisation des services des PLP.

Des lycéens déjà demandeurs d'emploi avec un avenir borné à une qualification de niveau 4

L'évolution du concept de formation tout au long de la vie qui s'entendait initialement comme la formation initiale suivie de la formation continue s'appréhende à présent pour les lycéens pros dès la formation initiale (parcours modulaire avec validation de blocs de compétences au fil de l'eau et variation des durées de PFMP). Le SNALC redoute que le parcours de nombreux lycéens pros soit jalonné, de MC, SNU, CEJ, stagiaire de la FC, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, etc. jusqu'à leurs 30 ans, ce qui ne peut être considéré comme une mesure de justice sociale.

L'année facultative post bac pro correspond à la préparation d'une Mention Complaire ou d'une Formation Complémentaire d'Initiative Locale. Ces deux types de formation offrent une très grande liberté dans le contenu disciplinaire et les temps de PFMP sont supérieurs au temps de formation en établissement. De plus, en post bac les jeunes sont enfin majeurs. Le SNALC en comprend donc bien l'intérêt pour notre

administration et les entreprises mais n'en voit pas l'intérêt pour les jeunes. Une poursuite d'études qui ne débouche pas sur une élévation de la qualification et donc de la rémunération n'a pas de sens. Il conviendrait de ne pas confondre formation et temps d'adaptation inhérent à chaque embauche.

Info flash restitution des écoutes usagers : 79 % des élèves poursuivent leurs études pour avoir un meilleur métier.

L'arlésienne de l'orientation choisie au détriment des contenus disciplinaires

Que ce soit la ½ journée hebdomadaire de découverte des métiers dès la 5^{ème}, ou une part des modules d'accompagnement personnalisé mobilisée sur les 3 années de Bac Pro, en raison des familles de métiers, ils se font toujours à moyens constants et donc au détriment des contenus disciplinaires. Le SNALC s'interroge : cherche-t-on réellement une orientation choisie fondée sur des choix éclairés ? Ou bien à obtenir des élèves et de leur famille qu'ils fassent contre mauvaise fortune bon cœur ? Dans ce cas, ces dispositifs manqueront comme les précédents leur objectif et l'augmentation du temps qui leur est consacré sera du temps perdu pour une formation de qualité.

Les propositions du SNALC pour permettre à tous de réussir en lycée professionnel et de s'insérer décemment dans la vie active

Le SNALC sait bien que tout le monde n'a pas les mêmes capacités mais il se bat pour que chacun puisse exploiter son potentiel. C'est pourquoi, il a toujours affirmé que la maîtrise des fondamentaux, sans être une fin en soi, est une condition sine qua non de l'égalité des chances. Apparemment, le ministre a partagé récemment ce constat - fait de longue date par le SNALC - sans apporter de solutions adéquates et encore moins de moyens. L'urgence pour le SNALC est donc de renforcer tous les enseignements disciplinaires et l'abandon des dispositifs pédagogiques imposés, présents et à venir qui non seulement nuisent aux apprentissages mais créent un surcroît de bureaucratie et une perte de sens du métier pour les personnels. Face au terrible constat de la DEEP de novembre 2022, 40 % des lycéens en seconde pro ont une maîtrise fragile du français et 69 % des maths, il préconise le retour du bac pro 4 ans (hors CAP + Bac Pro) et d'un BTS en 3 ans, avec une année propédeutique pour la majorité des lycéens.

Parallèlement, il recommande au ministère de repenser sa *bienveillance* au quotidien et lors des examens. En effet, actuellement, de trop nombreux élèves considèrent la ponctualité, l'assiduité, le travail personnel et la courtoisie élémentaire envers leurs pairs et les équipes éducatives comme optionnels. Mais comment les en dissuader quand de tels comportements n'obèrent pas l'obtention du diplôme ?

Pour conclure, le SNALC a participé aux groupes de travail essentiellement pour connaître la position des entreprises et leurs éventuelles propositions sur cette énième réforme du lycée professionnel. Force est de constater que leurs interventions ont porté majoritairement sur l'embauche d'alternants majeurs ou l'accueil en stages longs de diplômés du supérieur (base de données stage [« Un jeune Une solution »](#)). Pour l'amélioration de la qualité des PFMP nous espérons que Madame Grandjean sollicitera son ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion pour qu'il crée des mesures aussi incitatives que celles qui font le succès de l'apprentissage. En effet, nous savons déjà par expérience que les mesures préconisées par le ministère et réitérées aujourd'hui n'ont qu'une très faible efficacité (label, bureau des stages, réseau d'anciens élèves, etc.).